|  |  |
| --- | --- |
|  | **PLAN VIGIPIRATE**  **RAPPEL DES CONSIGNES DE VIGILANCE** |

Nous vous remercions de respecter :

* Les heures d’entrée dans l’école :

De 8h30 à 8h45 le matin seuls les parents de maternelle ont le droit d'entrer dans l'école

De 13h20 à 13h30 l’après-midi seuls les parents de PS et MS ont le droit d'entrer dans l'école

* Les heures de sortie :

12h00 seuls les parents de maternelles ont le droit d'entrer dans l'école

De 16h30 à 16h45 le soir seuls les parents de maternelles et CP; CE1/CE2 ont le droit d'entrer dans l'école

Vous devez présenter le **badge** qui vous a été distribué pour pouvoir accéder à l'école.

Merci de ne pas vous attarder dans la cour de récréation lorsque vous avez récupéré votre enfant, ni devant les grilles de l’école.

Toute personne inconnue du personnel de l’école ne sera autorisée à entrer que sur un mot écrit de votre part, un badge et sa pièce d’identité.

Agissons ensemble pour la sécurité de vos enfants

Mélanie du LAC